

Discours Dominique CAILLAUD - 24 juin 17h10

Palais du Luxembourg

Mesdames, Messieurs,

Comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Président, nous parvenons aujourd'hui à un consensus historique et exemplaire. Je tiens à saluer et remercier la forte implication des parties prenantes : métropoles, agglomérations, infrastructures de données géographiques de niveau départemental ou régional, syndicats de communes, communes, exploitants de réseaux (ERDF, GRDF...), opérateurs nationaux (IGN, OGE, Chambre des géomètres topographes) de leur engagement pour obtenir ce consensus. Je tiens également à saluer le rôle moteur de l'Association française de l'information géographique (AFIGEO), et de son délégué général, Yves RIALANT, animateur des groupes de travail de la commission données du CNIG que je préside, et le rôle essentiel de la mission CNIG de l'IGN, en particulier Pascal LORY qui s'y est investi totalement. Ce type d'accord majeur, sur une base large de parties-prenantes, est suffisamment rare pour être souligné.

Standard et protocole, s'ils sont nécessaires, ne sont qu'une première étape, et nous devons maintenant passer à la phase déploiement de ce PCRS, plan corps de rue simplifié, avec des échéances réglementaires très proches : 2019, 2026. Notre groupe va donc maintenant se consacrer à l'accompagnement au déploiement de ce PCRS. Mon expérience d'élu m'a toujours fait résumer un dossier en trois questions. La première question est « à quoi ça sert ? ». Cet enjeu que le président COURTEAU a rappelé est compris par les élus et responsables, tant en matière de responsabilité que de sécurité, mais aussi de fiabilité et d'économies dans la gestion des

réseaux. A la deuxième question « comment ça marche ? ». Le protocole et le standard PCRS apportent en amont une réponse technique qui évitera la dispersion des efforts et la compatibilité des données. Mais à la troisième question « combien ça coute ? », la réponse est : cher, voire très cher, et sans solution réaliste en dehors de la mutualisation. Nous avons clairement, dans le camp du local, besoin de vous tous pour mobiliser les acteurs concernés et faire profiter des retours d'expérience qui vont non seulement parfaire le standard mais donner des clefs pratiques de mise en œuvre pour les collectivités et les exploitants de réseaux.

Nous souhaitons que la réglementation rende le standard PCRS d'application obligatoire dans le cadre des réponses aux DT et DICT prévues par la réforme anti-endommagement. La gouvernance, le suivi du déploiement, l'ingénierie financière constitueront donc également les enjeux des mois à venir. Ces enjeux doivent être pilotés et pris en compte par les élus, ce ne sont pas que des enjeux techniques et je profite de ce moment pour attirer votre attention sur cet engagement nécessaire des élus en évoquant deux autres points qui me paraissent aussi essentiels pour nos territoires et l'information géographique.

Le premier point concerne la création de la première Base Adresse Nationale collaborative française gratuite. La BAN, consiste à associer à chaque adresse recensée sur le territoire français (25 millions d'adresses) des coordonnées géographiques. Elle ne contient aucune donnée nominative. Elle a été notamment constituée à partir des bases adresses de La Poste, de l'IGN et de la DGFIP, puis enrichie par les données produites par les administrations et sera nourrie par les contributions citoyennes. Le 15 avril, en présence du Secrétaire d'Etat chargé de la Réforme de l'Etat et de la Simplification, elle a été officialisée.

Pour les communes, la BAN proposera un « Guichet Adresse Mairie » pour les accompagner dans la gestion de leurs voies au quotidien. Elles pourront ainsi créer de nouvelles voies, les géolocaliser, les nommer et y positionner les numéros. Le « Guichet Adresse Mairie » facilitera ainsi l'ensemble de la démarche de gestion des voies, du diagnostic à l'information des administrés. Il est primordial que sur ce référentiel également, les élus s'investissent afin que la France dispose enfin de ce référentiel adresse, clé pour l'économie, la société et l'ensemble des services publics. Le CNIG continuera d'ailleurs à suivre de près les évolutions de ce référentiel BAN. Le CNIG sera particulièrement attentif à sa gouvernance, afin que les attentes des utilisateurs continuent à être prises en compte.

Le second point c'est l'engagement des élus au sein du CNIG, le Conseil national de l'information géographique. Si la participation, et la contribution active, aux groupes de travail est essentielle, la représentation de tous en commission et en réunion plénière du conseil est également importante. Les groupes de travail du CNIG sont sans doute perçus comme très techniques, et destinés à des professionnels de ces techniques, certains le sont réellement, mais d'autres en particulier les commissions, évoquent des enjeux essentiels de gouvernance de territoire et de responsabilité des élus. La vision et la perception des élus sont nécessaires dans la fixation réaliste des caps et des objectifs.

L'information géographique prends de plus en plus de place dans la transition numérique en cours, que ce soit celle de l'Etat, des collectivités ou du secteur privé. Je vous invite donc chacun, à nous accompagner pour enrichir votre contribution.

Merci à tous...